

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2016

-----

L'an deux mille seize et le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 09/06/2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Myriam FERRIERE, Gilles BELTRI, Sandrine DESSEAUX, Eric GALLY, Alain DUBOIS et Jean-Michel DAMAY

**Absentes excusées** : Mmes Françoise GAUTHIER, Estelle CLEUET et Cindy DAUBIN.

**Pouvoirs** : Mme Gauthier a donné pouvoir à M. Daigny, Mme Cleuet à M. Lescureux. Madame Bernadette PATTE a été désignée secrétaire de séance.

## **1 / Extension école :**

- **Commission d'appel d'offres** : L'appel d'offres vient d'être publié – date limite de dépôts de offres mardi 12/07/16 – 16h. – Il convient de constituer une commission qui assistera le Maire et l'Architecte lors de l'ouverture des plis. Mme Patte et Mrs Lescureux, Beltri et Damay se proposent.

Le Maire signale qu'une réunion de chantier hebdomadaire sera prévue et suggère que les membres de la commission « bâtiments » y participent. Les dates leur seront communiquées.

- **Bureau de contrôle** : Les missions suivantes doivent être assurées = solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables + solidité des existants + sécurité des personnes dans les ERP + accessibilité des constructions aux personnes handicapées. Trois devis sont présentés Véritas (2.604€) Dekra (3.480€) Socotec (6.240€) – prix ttc

**L'offre du bureau Véritas est retenue à l'unanimité.**

- **Mission SPS** : La mission assure la coordination en matière de sécurité protection de la santé des travailleurs intervenant sur le chantier. Cinq devis sont présentés Dekra (1.656€) Elyfec (1.764€) Véritas (2.109,64€) Mégatec (3.168€) et Socotec (3.450€) – prix ttc

**L'offre de la Sté Dekra est retenue à l'unanimité.**

- **Délégation de signature au maire** : Le Conseil Municipal autorise le Maire et lui donne tout pouvoir pour signer toutes les pièces correspondant au présent marché et aux prestations accessoires et annexes.

**2/ Contrat CAE** : Le contrat d'avenir de Kévin Darcis s'achève le 03/08/16. La charge mensuelle pour la commune est de 315€ pour 20h de travail/semaine. Considérant le travail effectué, le sérieux et l'efficacité de l'employé, et les travaux d'entretien restant à exécuter, le Maire demande le renouvellement du contrat pour deux ans. **Accord du Conseil (12 voix pour /2 abstentions)**

## **3/ Tarifs 2016/2017 cantine / garderie / TAP :**

- **Cantine** : Coût actuel du repas = 3,35€ - dernière augmentation de 5 centimes en 2014. La fréquentation est de 23,44 personnes/jour pour l'année dernière. Le Maire propose une augmentation de 5 centimes pour l'année 2016/2017. Adopté par 10 pour / 4 contre.

- **Garderie / TAP** : Coût actuel de la 1/2h = 0,75€ - dernière augmentation de 5 centimes en 2015. Après discussion, le Maire propose de maintenir le tarif à 0,75€. Adopté par 12 pour / 2 abstentions.

Les Conseillers demandent qu'un bilan chiffré soit présenté pour ces trois services lors des révisions de tarif.

**4/ Décision modificative** : Elle s'équilibre à 2.500€ et permet le transfert en investissement de ces crédits afin de permettre le règlement de la facture de remplacement d'une borne incendie rue du 11 novembre en 2014. Le règlement avait été suspendu en l'attente de travaux de remise en état. La société « Nes réseaux » a récemment réclamé le paiement. **Adopté à l'unanimité.**

## **5/ Divers :**

- **Accessibilité rue des écoles :** Ce dossier bénéficie d'une aide de l'Etat de 50% au titre du soutien à l'investissement public local soit 41.307€. Il n'est pas retenu au titre de la DETR mais un financement est possible par le Département au taux de 25% sur un maximum de 60.000€ht. ; **le Conseil confirme la demande de subvention auprès du Département et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.** La charge pour la commune serait alors de 26.600€ (déduction faite du remboursement de tva) sur un coût ttc global estimé à 99.138 € ttc.
- **Lave-mains école :** Deux devis ont été établis M. Topart (A+Dépannage) pour 1.401,76€ et M. Gil de La Neuville pour 3.920,90€. Tous deux sont auto-entrepreneurs.  
**Le Conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise A+ Dépannage pour un montant de 1401,76€.**
- M. Damay demande que la commune relaie auprès de SFR les contestations quant aux difficultés rencontrées par les usagers. Plusieurs conseillers font part de leurs difficultés de connexion internet également par d'autres fournisseurs d'accès. La situation devrait être améliorée par l'installation de la fibre optique au plus tard en 2030.
- Mme Patte demande ce qu'il en est du stationnement rue du 11 novembre ; le Maire répond qu'il doit commander les panneaux adéquats. Le Maire va réunir, à la rentrée, la commission voirie pour examiner l'opportunité de remettre le stationnement alterné dans la commune. L'inversion du sens de circulation rue du Meunier est évoqué – la circulation piétonne est prévue à gauche et en aucun cas les véhicules ne doivent y stationner. Des places de stationnement en nombre suffisant existent à proximité au stade.
- M. Daigny signale que les gouttières et chéneaux de l'église sont apparemment pleins puisqu'on y voit de l'herbe pousser.
- M. Gally signale que suite à l'ouverture d'une entrée au bout de la place, des voitures traversent l'aire du jeu de boules. En conséquence des obstacles seront installés, côté jeu de pétanque.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 14 juin 2016

Le Maire,